

Abonnement Annuel **Vendexpress**

N° Abonné (défini par le Service Abonnements) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Email :

Trajet (aller/retour) : *Cocher la case concernée*

☐ Aizenay – La Roche sur Yon **390,00 Euros.**

☐ St Christophe du Ligneron – Aizenay **390,00 Euros.**

☐ St Christophe du Ligneron – Challans **390,00 Euros.**

☐ St Christophe du Ligneron – La Roche sur Yon **670,00 Euros.**

☐ Challans – La Roche sur Yon **670,00 Euros.**

☐ Challans – Aizenay **670,00 Euros.**

Entreprise / Etablissement scolaire :

Début de validité (premier jour du mois civil) :

**50 % de l'abonnement est
pris en charge par
l'employeur.**

Procédure :

- 1 - Compléter la partie ci-dessus.
- 2 - Joindre une photo d'identité.
- 3 - Joindre le règlement pour l'achat de la carte annuelle.
- 4 - Joindre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse pour le retour de la carte.
- 5 - Envoyer l'ensemble des pièces à l'adresse suivante : **SOVETOURS - Service Abonnements**
105, bd d'Angleterre – CS 60169
85004 LA ROCHE SUR YON Cedex

Conditions Générales :

- 1 - La Carte d'abonné doit être présentée à chaque voyage au conducteur et à tout contrôle. A défaut, l'abonné doit acquitter sa place au plein tarif.
- 2 - La durée de validité est de 1 an à compter de la date d'édition.
- 3 - Cette carte est nominative et utilisable uniquement pour le trajet indiqué.
- 4 - Tout souscripteur d'un abonnement Vendexpress, bénéficiant d'un tarif préférentiel, s'engage à acquitter le montant total annuel, sans pouvoir prétendre à aucun remboursement dans le cas de non utilisation des services de transports quel que soit le motif.
- 5 - En cas de perte de la carte, le coût du duplicata est de 10 euros.
- 6 - Toute altération, falsification ou utilisation abusive entraînerait le retrait du titre de transport, sans préjudice des amendes et poursuites encourues.

Fait à, le

Signature du demandeur